

Outplacement



PAR RAPPORT À LA LÉGISLATION :

HABEAS OFFRE UNE FORMULE PERSONNALISÉE POUR L'ENSEMBLE DES CAS DE FIGURE DÉFINIS PAR LA LÉGISLATION :

- ✓ **outplacement sur une base volontaire** : outplacement proposé (sans obligation) par un employeur à un travailleur licencié
- ✓ **outplacement obligatoire dans le cas d'un licenciement individuel** : plusieurs formules prévues, selon des critères tels que la durée de préavis (inférieure ou supérieure à 30 semaines), l'âge du travailleur (inférieur ou supérieur à 45 ans), l'ancienneté du travailleur, la prestation d'un préavis ou le paiement d'une indemnité de rupture
- ✓ **outplacement obligatoire lors d'une restructuration** : outplacement accessible à tous les travailleurs (dont formule spécifique pour les CDD)

Brabant wallon

AxisParc • Rue Fond Cattelain, 5
1435 Mont-Saint-Guibert
+32 10 77 91 40

Liège

Rue Chaussée, 71
4342 Hognoul
+32 4 371 55 50

Hainaut

Centre La Sille • Rue des Foudriers, 2
7822 Ghislenghien
+32 4 371 55 50